

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 12 mars 2020

12 mars 2020

Nombre de Membres
du Conseil
d'Administration

15

Présents à la séance

9

Nombre de pouvoirs

0

Nombre d'Absents

6

Nombre de Votants

8

Nombre d'abstention

1

L'an deux mil vingt , le douze mars à dix-huit heures, les Membres du Conseil d'Administration se sont réunis au CCAS, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BAROIS, Président du Conseil d' Administration, en suite de convocation en date du 2 mars deux mille vingt.

Etaient Présents :

Monsieur BAROIS, Président
Madame MARGEZ Maryse
Madame DANEL Christiane
Madame GOUILLARD Bernadette
Madame BOULIN Violette
Madame ROSIAUX Karine
Madame PHILIPPE Carine
Madame DELWAULLE Michèle
Madame DUBOIS Carole

Etaient Excusés :

Madame CATOULLARD Andrée
Madame JAKUBEK Monique
Monsieur FLAJOLLET Christophe
Monsieur HOCQ Bruno
Monsieur CHEMIN Bernard
Madame DELBARRE Jacqueline

OBJET

III-02) Compte Administratif CCAS- Exercice 2019

Accusé de réception en préfecture
062-265205160-20200317-III02cptead-DE
Date de télétransmission : 17/03/2020
Date de réception préfecture : 17/03/2020

Conseil d'Administration du 12 mars 2020

III - 02) Compte Administratif CCAS – Exercice 2019

Monsieur le Président expose le Compte Administratif de l'exercice 2018 du CCAS qui présente un excédent d'investissement de 97 327,98 € et un excédent de fonctionnement de 39 655,59 €.

Il demande au Conseil d'Administration de l'approuver.

Adopté par 7 pour et 1 abstention.

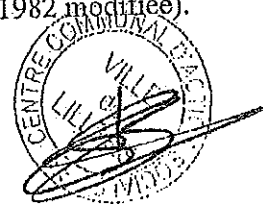
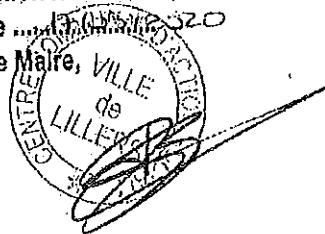
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Transmis le le 17/03/2020 à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Extrait conforme et exécutoire (Art. 2 – Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée).

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le 17/03/2020
et de la Publication le 17/03/2020
Lillers, le 17/03/2020

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200317-III02optead-DE
Date de télétransmission : 17/03/2020
Date de réception préfecture : 17/03/2020

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 12 mars 2020

12 mars 2020

Nombre de Membres
du Conseil
d'Administration

15

Présents à la séance

9

Nombre de pouvoirs

0

Nombre d'Absents

6

Nombre de Votants

8

Nombre d'abstention

1

L'an deux mil vingt , le douze mars à dix-huit heures, les Membres du Conseil d'Administration se sont réunis au CCAS, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BAROIS, Président du Conseil d' Administration, en suite de convocation en date du 2 mars deux mille vingt.

Étaient Présents :

Monsieur BAROIS, Président
Madame MARGEZ Maryse
Madame DANEL Christiane
Madame GOUILLARD Bernadette
Madame BOULIN Violette
Madame ROSIAUX Karine
Madame PHILIPPE Carine
Madame DELWAULLE Michèle
Madame DUBOIS Carole

Étaient Excusés :

Madame CATOILLARD Andrée
Madame JAKUBEK Monique
Monsieur FLAJOLLET Christophe
Monsieur HOCQ Bruno
Monsieur CHEMIN Bernard
Madame DELBARRE Jacqueline

OBJET

**III-04) Compte Administratif Résidence Autonomie
Ambroise Croizat- Exercice 2019**

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200317-11104cptead-DE
Date de télétransmission : 17/03/2020
Date de réception préfecture : 17/03/2020

Conseil d'Administration du 12 mars 2020

III - 04) Compte Administratif Résidence Autonomie A. Croizat – Exercice 2019

Monsieur le Président expose le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Résidence Autonomie A. Croizat qui présente un excédent d'investissement de 33 917,34 € et un excédent de fonctionnement de 23 750,30 €.

Il demande au Conseil d'Administration de l'approuver.

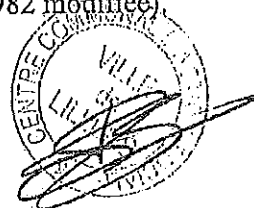
Adopté par 7 pour et 1 abstention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Transmis le17/03/2020..... à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Extrait conforme et exécutoire (Art. 2 – Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée)

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le17/03/2020
et de la Publication le17/03/2020
Lillers, le17/03/2020
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
052-266205160-20200317-III04cptead-DE
Date de télétransmission : 17/03/2020
Date de réception préfecture : 17/03/2020

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 12 mars 2020

12 mars 2020

Nombre de Membres
du Conseil
d'Administration

15

Présents à la séance

9

Nombre de pouvoirs

0

Nombre d'Absents

6

Nombre de Votants

8

Nombre d'abstention

1

L'an deux mil vingt , le douze mars à dix-huit heures, les Membres du Conseil d'Administration se sont réunis au CCAS, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BAROIS, Président du Conseil d' Administration, en suite de convocation en date du 2 mars deux mille vingt.

Etaient Présents :

Monsieur BAROIS, Président
Madame MARGEZ Maryse
Madame DANEL Christiane
Madame GOUILLARD Bernadette
Madame BOULIN Violette
Madame ROSIAUX Karine
Madame PHILIPPE Carine
Madame DELWAULLE Michèle
Madame DUBOIS Carole

Etaient Excusés :

Madame CATOILLARD Andrée
Madame JAKUBEK Monique
Monsieur FLAJOLLET Christophe
Monsieur HOCQ Bruno
Monsieur CHEMIN Bernard
Madame DELBARRE Jacqueline

OBJET

**III-06) Compte Administratif Service de Soins Infirmiers A
Domicile - Exercice 2019**

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200317-III06cpteadmssi-
DE
Date de télétransmission : 17/03/2020
Date de réception préfecture : 17/03/2020

Conseil d'Administration du 12 mars 2020

III-06) Compte Administratif Service de Soins Infirmiers à Domicile – Exercice 2019

Monsieur le Président expose le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Service de Soins Infirmiers à Domicile qui présente un excédent d'investissement de 36 166,24 € et un excédent de fonctionnement de 113 471,44 €.

Il demande au Conseil d'Administration de l'approuver.

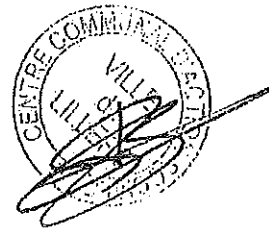
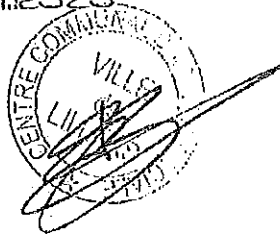
Adopté par 7 pour et 1 abstention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Transmis le 17/03/2020..... à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Extrait conforme et exécutoire (Art. 2 – Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée).

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le 17/03/2020
et de la Publication le 17/03/2020
Lillers, le 17/03/2020
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200317-III06-pteadmssi-
DE
Date de télétransmission : 17/03/2020
Date de réception préfecture : 17/03/2020

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 12 mars 2020

12 mars 2020	
Nombre de Membres du Conseil d'Administration	
15	L'an deux mil vingt , le douze mars à dix-huit heures, les Membres du Conseil d'Administration se sont réunis au CCAS, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BAROIS, Président du Conseil d' Administration, en suite de convocation en date du 2 mars deux mille vingt.
Présents à la séance	Etaient Présents :
9	Monsieur BAROIS, Président Madame MARGEZ Maryse Madame DANEL Christiane Madame GOUILLARD Bernadette Madame BOULIN Violette Madame ROSIAUX Karine Madame PHILIPPE Carine Madame DELWAULLE Michèle Madame DUBOIS Carole
Nombre de pouvoirs	Etaient Excusés :
0	Madame CATOILLARD Andrée Madame JAKUBEK Monique Monsieur FLAJOLLET Christophe Monsieur HOCQ Bruno Monsieur CHEMIN Bernard Madame DELBARRE Jacqueline
Nombre d'Absents	
6	
Nombre de Votants	
8	
Nombre d'abstention	
1	

OBJET

III-08) Compte Administratif Service d'Aide et
d'Accompagnement A Domicile - Exercice 2019

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200317-III08cpteadsaad-
DE
Date de télétransmission : 17/03/2020
Date de réception préfecture : 17/03/2020

Conseil d'Administration du 12 mars 2020

III-08) Compte Administratif Service d'Aide à Domicile – Exercice 2019

Monsieur le Président expose le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile qui présente un excédent d'investissement de 17 107,12 € et un excédent de fonctionnement de 12 457,25 €.

Il demande au Conseil d'Administration de l'approuver.

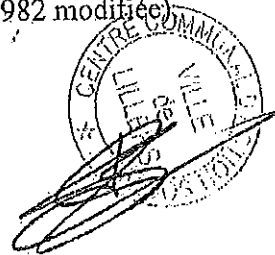
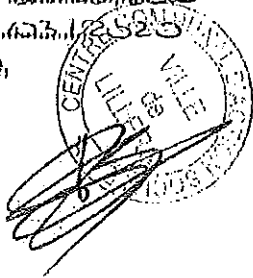
Adopté par 7 pour et 1 abstention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Transmis le à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Extrait conforme et exécutoire (Art. 2 – Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée)

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le
et de la Publication le
Lillers, le
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200317-11108cpteadsaad-
DE
Date de télétransmission : 17/03/2020
Date de réception préfecture : 17/03/2020